



Service Cholet Animation Enfance  
15 Avenue Kennedy - 49300 Cholet  
Tel : 02.72.77.24.00  
Mail : [accueilsdeloisirs@choletagglomeration.fr](mailto:accueilsdeloisirs@choletagglomeration.fr)

# PROJET PEDAGOGIQUE ANNEE 2022-2023



**ALSH Jean Monnet**



**2 ans  $\frac{1}{2}$  / 11 ans**

*Accueils de loisirs  
de Proximité*

**16 rue Paul-Henri Spaak  
Tel: 07.84.05.16.33**

**CHOlet**<sup>®</sup>  
l'entrepreneante

# SOMMAIRE

## 1- Le projet éducatif de l'organisateur

- A – Un projet éducatif, qu'est-ce que c'est ? (Orientations & Priorités)
- B – Le Plan Mercredi
- C – Nos objectifs de l'année

## 2- Descriptif et fonctionnement de l'accueil de loisirs Jean Monnet

- A – En quelques mots ...
- B – Périodes d'ouverture et horaires
- C – Organisation des espaces
- D – Une journée sur centre
- E – Les activités et les sorties

## 3- Le cadre réglementaire

- A – L'équipe d'animation et d'encadrement
- B – La sécurité avant tout !
- C – Les moyens d'évaluation

## 4- Informations pratiques

- A – Inscriptions & Réservations
- B – Les partenaires

# 1 - Le projet éducatif de l'organisateur

## **A – Un Projet éducatif, qu'est ce que c'est ?**

Les enfants et les jeunes sont des adultes en devenir, les accueillir c'est créer pour eux un nouveau lieu de repères en garantissant leur sécurité physique, matérielle et affective tout en développant leur autonomie, leur socialisation et leur sens de la citoyenneté.

**Le projet éducatif** des accueils de loisirs traduit l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes. Il est formalisé plus particulièrement par ce document qui présente les objectifs et les modalités générales de fonctionnement du centre Jean Monnet.

Ce projet éducatif se fixe comme fondement six valeurs fortes :

- la liberté
- l'égalité
- la fraternité
- la laïcité
- la citoyenneté et la culture de l'engagement
- le respect

De ce fait :

- Il doit favoriser l'accueil des enfants issus de tous les milieux socioculturels par le respect des individus dans leurs différences et dans le respect des règles de vie communes aux accueils de loisirs.
- Il offre une souplesse d'accueil permettant de répondre, le plus largement possible, aux demandes et besoins des familles. Par conséquent, il s'attache à associer les parents dans la réflexion et les évolutions des différents projets d'animation.
- Il est nécessaire de mettre à disposition des moyens humains et matériels dans le respect des diverses réglementations. Le respect de l'environnement, de soi et des autres, du cadre, des règles, de la sécurité, des lieux... sera favorisé par l'équipe d'animation.
- Il se doit de favoriser la socialisation de l'enfant par le biais d'animations collectives permettant le développement de l'autonomie, l'apprentissage de la citoyenneté et de la socialisation.

Les orientations éducatives et pédagogiques du Service " Cholet Animation Enfance " de la Ville de Cholet se déclinent en 3 priorités :

- **Prendre en compte l'enfant dans son individualité** : L'enfant est accueilli dans le respect de son développement. Ainsi, le rythme de l'enfant sera respecté, les activités seront proposées en adéquation avec ses besoins, son rythme de vie et ses possibilités.
- **Favoriser la mixité d'accueil des enfants** : Tous les enfants sont accueillis sur le centre quels que soient leurs milieux socio-culturels. Les propositions quant à la souplesse d'accueil ainsi qu'à la participation des enfants atteints d'un handicap physique et/ou psychologique devront tenir compte des contraintes de fonctionnement et des possibilités des structures pour un accueil optimum et sécurisé des enfants.
- **Permettre à l'enfant d'être acteur de ses temps de loisirs** : La communication sera encouragée ainsi que les activités d'expression et de créativité. L'enfant aura un réel rôle participatif durant ses temps de loisirs et sera impliqué dans la gestion de la vie quotidienne et l'organisation des activités.

## **B – Le Plan Mercredi**

La nouvelle organisation du temps scolaire à Cholet, avec une semaine de 4 jours depuis la rentrée 2018, permet de réinvestir le mercredi et de lui redonner une nouvelle place dans la semaine de l'enfant.

La prise en compte de l'évaluation du précédent Projet Éducatif De Territoire (PEDT), le retour sur expériences, les nouveaux partenariats développés et la qualité des relations avec les familles sont autant d'éléments œuvrant pour un "nouveau" mercredi au cœur de la semaine de l'enfant.

La réflexion menée à l'occasion de cette nouvelle organisation a permis de réinterroger la place du mercredi et ainsi lui redonner tout son sens dans les différents projets des accueils de loisirs organisés par Cholet Animation Enfance.

Quatre axes ont été déclinés comme suit, et devront être notre socle commun en termes de projets.

AXE 1 – Veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires.

AXE 2 - Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs en particulier des enfants en situation de handicap.

AXE 3 – Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants.

AXE 4 – Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvres, spectacles, expositions, tournois, etc...)

## **C – Nos objectifs de l'année**



En fonction de la situation sanitaire et en application du protocole relatif aux accueils collectifs de mineurs sans hébergement du 07/09/21 du **Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse**, le service a mis en œuvre une organisation permettant de respecter la sécurité et la santé de tous, tout en maintenant des conditions d'accueil les plus favorables à l'épanouissement des enfants. En fonction des recommandations et des protocoles liés aux évolutions de la situation sanitaire, différentes mesures pourront être mises en place tout au long de l'année afin d'assurer la sécurité des enfants tout en leur proposant des temps de loisirs amusants et enrichissants.

- **Les objectifs généraux**

L'accueil de loisirs doit répondre aux besoins des familles et des enfants. Les parents ayant confié leurs enfants, l'accueil de loisirs doit donc assurer leur sécurité physique, morale et affective ainsi que leur bien-être.

Les objectifs du centre de loisirs s'inscrivent pleinement dans l'ensemble des articles contenus dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE).

L'action éducative visera à **développer au mieux les potentialités de chaque enfant** tant dans sa dimension individuelle que dans sa dimension sociale. Les enfants sont intégrés dans la vie quotidienne du centre, dans la gestion du matériel et dans la mise en place et le rangement des activités (matériel individuel). Elle permettra ainsi à chaque enfant d'acquérir progressivement son autonomie. **Favoriser la socialisation** : voilà ce que le centre de loisirs doit développer. Pour ce faire, les jeux à dimension collective en petits groupes et les échanges oraux tout en respectant les mesures barrières seront favorisés.

L'accueil de loisirs reste **un lieu d'échanges et de rencontres, d'écoute et d'informations**, capable d'offrir des activités diversifiées et enrichissantes.

- **Les objectifs opérationnels**

- 1) **Permettre à l'enfant d'être acteur de ses loisirs**

Dans chaque groupe d'âge, il sera proposé quotidiennement des activités aux enfants. Il sera laissé également l'opportunité aux enfants de proposer des activités en organisant des temps d'échanges pour leur permettre de s'exprimer sur leurs souhaits d'activités qui pourront (en fonction de la faisabilité de celle-ci) être mis en place : durant les temps d'activités " c'est toi qui chois' " mis en place durant chaque période ou en discutant ensemble lors des rassemblements des envies de chacun. Des temps libres seront proposés chaque jour afin que les enfants puissent s'amuser comme ils l'entendent en intérieur et en extérieur, dans la limite des règles de vie et de sécurité.



- 2) **Respecter le rythme de chacun**

Les enfants seront divisés en deux ou trois groupes en fonction de leur âge et des effectifs (2 ans 1/2 à 6 ans/ 7 à 11 ans). Ils se verront donc proposer des activités différentes en fonction de leurs âges, de leurs rythmes et de leurs besoins.

Il est indispensable de ponctuer les journées d'instantanés calmes (temps calmes, petits bricolages, jeux de société, lecture, dessins) et surtout de les organiser. Les animateurs veilleront à ne pas presser les enfants. Ils doivent leur permettre de passer une journée à leur rythme. Pour les plus grands, des temps libres seront proposés et pour les plus jeunes un temps de repos ou un temps calme sera mis en place chaque début d'après midi afin de permettre aux enfants de se reposer ou de faire la sieste. Des temps libres leur seront également proposés aux plus jeunes tout au long de la journée. Pour les plus grands quant à eux, un espace foyer est mis à leur disposition pour profiter des temps libres et de détente (cannapé, musique, bibliothèque ...).



- 3) **Favoriser leur autonomie et développer leur sens des responsabilités.**

En fonction de la situation sanitaire, il sera demandé à chaque enfant une attention particulière aux règles d'hygiène et de sécurité mises en place : lavage des mains fréquents, distanciation entre les groupes etc.

Des outils seront mis en place pour que chaque enfant puisse se servir du matériel mis à sa disposition, pour les plus petits en mettant le matériel à leur hauteur et en les responsabilisant sur le rangement, pour les grands en facilitant le libre accès aux salles et en organisant avec eux les espaces. Les animateurs veilleront à conforter les enfants dans leurs capacités d'initiative et de créativité dans la mise en place des activités et projets proposés

Par roulement, les enfants participeront également aux tâches ménagères en s'inscrivant d'eux même sur un tableau, principe de la vie en collectivité. Les enfants tourneront sur chacune des tâches à effectuer, une manière de participer à la vie collective et de développer leurs sens des responsabilités.



- 4) **Favoriser l'entraide, l'écoute, la solidarité et le respect de l'autre.**

Montrer à l'enfant qu'il est un individu au sein d'un groupe, qu'il a une liberté individuelle qui s'arrête là où commence la liberté collective. C'est pourquoi il faudra favoriser les temps en groupe et les activités collectives tout en respectant les mesures sanitaires.

Apprendre à l'enfant le respect de l'autre, du matériel et de son environnement, en n'admettant aucun acte d'intolérance, de dégradation ou de violence. Les animateurs doivent aider les enfants à vivre parfaitement en harmonie avec les autres. Une attitude respectueuse de l'adulte envers l'enfant est encore le meilleur exemple de respect et d'intégration qui soit.

En fonction des groupes et des activités, les plus grands pourront également être amenés à aider les plus jeunes tant sur les activités manuelles que durant les sorties lors des trajets.



## 5) Le Respect des règles de vie

Dès le début de l'année scolaire et des périodes de vacances, des règles seront établies entre les animateurs et les enfants dans un souci à la fois de sécurité et de cohésion :

- Ne pas laisser l'enfant sans surveillance
- Un espace de liberté sera délimité avec les enfants durant chaque sortie extérieure et sur le centre en fonction des groupes et des âges.
- L'utilisation du téléphone portable est interdite durant les heures d'ouverture du centre pour les enfants et les animateurs sauf en cas de nécessité (lors des sorties par exemple pour les animateurs).
- Le matériel personnel (appareil photo, jouet ...) ne sera pas autorisé sur site.
- Respecter et écouter les personnes intervenant dans les différentes activités.
- Prendre en compte les mesures de sécurité mises en places par les prestataires extérieurs et les animateurs sur le centre et lors des sorties.
- Respecter des règles de vie et consignes ainsi que le matériel mis à disposition.
- **Toute violence physique ou verbale fera l'état de mesures en fonction de la gravité des actes (sanction, point avec les familles voire exclusion si nécessaire).**

Les animateurs, ainsi que les enfants, se doivent de connaître tous les prénoms le plus rapidement possible pour que soit créée une unité de groupe. Il est important de rappeler que les enfants sont avant tout en temps de loisirs et il convient de leur faire passer d'agréables mercredis et vacances scolaires.



En fonction de la situation sanitaire, ces règles pourront être complétées par des mesures supplémentaires mises en œuvre pour se protéger mutuellement. Elles seront présentées aux enfants et expliquées de manière ludique afin que chacun puisse les mettre en œuvre à son niveau. L'enjeu n'étant pas de frustrer ou de faire peur aux enfants, les animateurs auront pour mission de veiller au respect de ces règles de façon bienveillante envers les enfants.

### Mesures supplémentaires mises en place à ce jour (21/07/2022) et pouvant évoluer en fonction du protocole :



- L'entretien complet des locaux est effectué en utilisant les procédures et produits habituels (désinfectant) au minimum une fois par jour (poignées, sols, tables, chaises, etc.) et une aération des locaux sera réalisée plusieurs fois par jour.
- Les mesures relatives au lavage de mains sont maintenues (avant et après chaque repas, temps libres, à l'arrivée et au départ)
- Le port du masque ainsi que le non brassage entre les groupes n'est plus obligatoire. Le port du masque reste cependant conseillé dans les transports en commun.
- Le hall d'accueil des enfants n'est plus accessible aux parents. Un animateur chargé de l'accueil emmènera les enfants dans leurs salles respectives.

**Si un enfant présente des signes de maladie et/ ou de fièvre au cours de l'accueil, il sera pris en charge par un animateur, masqué et isolé dans une pièce. Suite à l'appel du directeur, les parents seront dans l'obligation de venir le chercher sans délai.**

Des **procédures** sont élaborées en fonction des protocoles en vigueur et les équipes seront sensibilisées et formées à l'application des mesures :

- Sur l'application des gestes barrières
- Sur les règles de détection de la maladie et de la conduite à tenir en cas de suspicion.

## 2- Descriptif et fonctionnement de l'accueil de loisirs

### A – En quelques mots

La Maison de l'Enfance est intégrée au quartier Jean Monnet depuis 1986. La structure a développé différentes actions au cours de son évolution, notamment l'accompagnement et la promotion des loisirs pour le public 2 ans<sup>1/2</sup> à

11 ans. Les enfants accueillis évoluent dans un contexte où l'on relève des difficultés économiques et sociales majeures. La Maison de l'Enfance est un lieu central de la vie du quartier de par sa situation géographique et son existence depuis de nombreuses années.

Durant l'été, nous accueillons les enfants de 2 ans <sup>1/2</sup> à 10 ans qui seront répartis en deux groupes durant les vacances d'été: les 2 ans <sup>1/2</sup> /6 ans et les 7/10 ans. Ces groupes seront parfois redivisés en fonction des effectifs, des activités et des sorties prévues.

La Maison de l'Enfance fait partie intégrante d'une construction réunissant plusieurs pôles de générations différentes : Le multi accueil " Les Petits Lutins " accueillant les enfants de 2 mois <sup>1/2</sup> à 6 ans ainsi que la Maisonnée, lieu de vie pour des personnes âgées autonomes ou semi-autonomes ayant leur logement à proximité.

## **B – Périodes d'ouverture et horaires**

L'accueil est ouvert toute l'année, les mercredis et vacances scolaires.  
Fermeture exceptionnelle du 26 décembre au 30 décembre 2022 inclus.

Ouverture du centre de 8h30 à 17h30.

Des temps d'accueils et de départs échelonnés sont mis en place de 8h30 à 9h et de 17h à 17h30.

Un temps de garderie est également possible de 17h30 à 18h30 sur réservation.

Réservations possibles en journée continue avec repas, en journée sans repas ou demi-journée.



**Nouveauté 2023 : Garderie du matin de 7h30 à 8h30 sur réservation**  
**Lieu : Sur la Maison de l'enfance Jean Monnet**

## **C – Organisation des espaces**

Les salles et espaces extérieurs seront délimités par groupe. Seuls les temps de garderies nécessiteront des regroupements mais le nombre d'enfants sera adapté en conséquence. La structure se compose :



- d'un hall d'accueil
- d'un bureau de direction utilisé également comme infirmerie
- de trois salles d'animation : une par tranche d'âge et une salle pouvant être utilisée soit pour des activités de bricolage ou de motricité.
- d'une salle de repos pouvant servir de salle d'activité le matin et après le temps de sieste.
- de sanitaires adaptés aux âges des enfants
- d'une cour extérieure clôturée ainsi que l'accès à la cour et à deux salles au 15 avenue Kennedy (distant de 150 mètres) utilisées essentiellement pour les 7/10 ans
- d'une réserve de matériel pédagogique jumelée à un local ménage
- d'un accès à deux salles d'activité pour les 7/10 ans disponibles en fonction des effectifs

Les différentes salles seront aménagées afin d'optimiser au maximum les espaces de façon à augmenter la qualité de l'accueil des enfants sur la journée.

## **D – Une journée sur centre**

### ○ **Déroulement d'une journée type sur l'accueil**

<b>Groupe des 2 ans ½ - 6 ans</b>	<b>Groupe des 7-10 ans</b>
7h30-8h30 : Garderie 8h30-9h00 : Accueil échelonné et jeux libres 9h15 : Rassemblement et lancement d'une activité 9h45: Fin de l'activité (rangement, lavage de mains) et temps libre 10h 30 : Proposition d'une 2 <sup>nde</sup> activité 11h00/11h15 : Fin de l'activité (rangement, lavage de mains) 11h30 : Départ pour le temps de restauration 11h30-12h : Temps libre ou petits jeux pour les 1/2 journées 12h : Fermeture de l'accueil / Arrivée des enfants sur le lieu de restauration	7h30-8h30 : Garderie 8h30-9h00 : Accueil échelonné / Temps libre (dessins, jeux de société, babyfoot, etc...) 9h15 : Rassemblement et lancement d'une activité 10h15 : Fin de l'activité (rangement, lavage de mains) et temps libre 10h30 : Proposition d'une 2 <sup>nde</sup> activité 11h20 : Fin de l'activité (rangement, lavage de mains) 11h30 : Départ pour le temps de restauration 11h30-12h : Temps libre ou petits jeux pour les 1/2 journées 12h : Fermeture de l'accueil / Arrivée des enfants sur le lieu de restauration
13h15 : Accueil des demi-journées et temps libre 13h40 / 13h45 : Arrivée des enfants ayant déjeuné. 14h : Sieste ou temps calme ( lecture, puzzles, relaxation) pour ceux qui ne dorment pas 14h30 : Rassemblement pour les enfants ne dormant pas et lancement d'une activité 15h15-15h45 : Temps libre 15h45/ : Les enfants endormis sont réveillés petit à petit et peuvent rejoindre les autres pour démarrer l'activité/ Proposition d'une 2 <sup>nde</sup> activité 16h30 : Goûter et rangement 17h-17h30 : Temps libre ou jeux / départ échelonné des enfants 17h30/18h30: Garderie	13h15 : Accueil des demi-journées et temps libre 13h40 / 13h45 : Arrivée des enfants ayant déjeuné 14h: Rassemblement et lancement d'une activité 15h00 : Jeux libres 15h30 : Proposition d'une 2 <sup>nde</sup> activité 16h30 : Goûter et rangement 17h-17h30 : Temps libre ou jeux / départ échelonné des enfants 17h30/18h30: Garderie

Les transmissions durant l'accueil de l'enfant et celles du retour (déroulement de la journée, récit des différents évènements...), sont des moments importants d'échanges oraux. Des notes sont tenues dans un cahier (si l'équipe change au cours de la journée) pour garantir la fiabilité des informations transmises aux familles.

### ○ **L'espace déjeuner**

Tous les midis, les animateurs et les enfants inscrits en journée avec repas vont déjeuner sur le restaurant scolaire de l'école Jules Verne (Avenue Mocrat) à Cholet.

**11h30** : Départ en car.

**11h50** : Arrivée au restaurant de l'école Jules Verne (ALSH Bretagne) – Passage aux sanitaires.

**12h00** : Déjeuner : les animateurs déjeunent à table avec les enfants : il s'agit d'un temps à valeur éducative partagé avec les enfants (nutrition, alimentation, lutte contre l'obésité, prévention du gaspillage, etc.). L'animateur incite les enfants à goûter à tous les plats, il servira à chaque enfant ce qu'il se sentira capable de manger et aideront ceux qui en ont besoin.

**13h15/13h20** : Passage aux sanitaires et départ en car pour l'ALSH Jean Monnet

**13h40** : Arrivée sur l'accueil Jean Monnet

Le Menu ainsi que la liste des allergènes est consultable en ligne sur le site de Cholet, rubrique " Cholet Animation Enfance "



## **E - Les activités et les sorties**

Avant chaque période, l'équipe d'animation se réunit afin de mettre en place **un planning d'activités** ayant différents objectifs. Les activités proposées doivent avoir un intérêt pédagogique au-delà de leur aspect ludique (ex : l'apprentissage du découpage pour les plus jeunes à travers un bricolage ou travailler l'esprit d'équipe à travers une activité sportive.).

L'équipe s'emploiera également à proposer des grands jeux et fabulations afin de favoriser l'imaginaire des enfants et en particulier des plus jeunes. Nous prendrons soin de proposer un panel d'activités variées aux enfants afin de convenir à chacun (bricolages, activités culturelles, sports, découverte, etc...).

La superficie des salles ainsi que l'accès en cas de besoin à la cour Kennedy offre un cadre idéal à **la pratique de nombreuses activités** :

- grands jeux (chasse au trésor, course d'orientation, escape game)
- ateliers manuels (pâte à sel, perles, plastique fou, cuisine, peinture...)
- activités sportives (ping-pong, jeux de ballons, jeux de raquettes, foot, parcours motricité...)
- constructions diverses (mobiles, cadres, créations de jeux, ...)
- ateliers artistiques, culturels et de découvertes (musique, théâtre, cirque, activités scientifiques ...)

Cette liste n'est pas exhaustive. D'autres activités pourront être proposées par les enfants et animateurs. Elles peuvent varier en fonction de la météo et de la situation sanitaire.

### **Notre projet de l'année : « Entre sport et culture »**

#### **Qu'est ce que c'est ?**

Cette année, l'équipe d'animation propose aux enfants de découvrir différents sports et activités culturelles sur chacune des périodes scolaires (septembre-novembre/ décembre-février/mars-avril-mai/ juin-juillet).

Durant chacune de ces périodes et en lien avec le plan mercredi, l'objectif pour les enfants sera de découvrir et de s'initier à différentes pratiques sous forme de petits cycles.

Les différents thèmes et sorties seront proposés sur les programmes d'activités :

3/6 ans : cirque, danse, équitation, judo ...

7/11 ans : judo, hockey sur glace, escrime, break dance, ...

(liste non exhaustive et pouvant être modifiée en fonction des disponibilités des partenaires associatifs)

#### **Les objectifs du projet ?**

-Partir à la découverte de sports et activités culturelles à la fois en tant qu'activité ludique mais également comme moyen éducatif pour apprendre dès le plus jeune âge à découvrir et à maîtriser son corps, à prendre conscience de ses limites puis à les dépasser, à respecter les autres, à se confronter aux règles...

-Mettre en avant des activités de loisirs moins connus pouvant faire naître des passions chez certains enfants afin de mieux s'orienter sur leurs pratiques extrascolaires.

**Des sorties à la journée avec pique-nique** seront également proposées aux enfants. Pour des raisons de sécurité et de rythme de l'enfant, nous proposons essentiellement aux enfants de 2 ans et demi à 4 ans des sorties à la demi-journée le matin : grands jeux, fabulations, visites, patinoire, baignades, spectacles ...

Lors des sorties ou grands jeux à la journée les enfants des ALSH de proximité d'une même tranche d'âge peuvent se rencontrer pour participer à des activités communes. Ces échanges permettent aux enfants à la fois de changer d'environnement mais aussi de s'adonner à des activités collectives avec des jeunes de leurs âges issus d'autres quartiers.

En cas de sorties extérieures à Cholet ou en effectifs limités, **une autorisation de sortie** sera à signer par les familles 7 jour avant ladite sortie.

**Le pass' K'léïdomaiz** : proposé aux 7/11 ans durant chaque période de vacances scolaires, ce temps d'activité est réalisé avec les jeunes du centre social K'léïdoscope afin de permettre une passerelle entre les structures et de faciliter le passage des plus grands de l'ALSH vers le centre social après 11 ans. Ces activités sont mises en place entre les deux structures afin de répondre aux attentes des jeunes du centre social comme de l'accueil de loisirs (sorties, grands jeux, découvertes, projets, etc.).

**La Maiz'O'Née** : en partenariat avec la Maisonnée, nous proposons des après-midi de partage entre petits et grands sur différentes thématiques (voir programme d'activités). Des temps d'échanges intergénérationnels permettant la découverte d'activités nouvelles pour le plaisir de tous. Restauré cette année par les enfants et le public de

la Maisonnée, le jardin/potager partagé (espace de convivialité) situé dans la cour de la Maisonnée sera entretenu et cultivé tout au long de l'année.

### **Le pass' 6/7 ans:**

Afin de faciliter les enfants de 2017 au passage dans le groupe des plus grands en septembre 2023, il sera proposé des temps d'activités communs et/ou des journées ou demies-journées ponctuelles tout au long de l'année dans le groupe des 7/10 ans. L'objectif étant de permettre un passage en douceur et de s'habituer à un rythme différent avant la rentrée. Ces temps restent au choix de l'enfant qui peut revenir à tout moment dans son groupe d'origine.

Pour chaque période, le **programme d'animations** est consultable sur le site : <http://www.cholet.fr>, rubrique : Cholet Animation Enfance.

Celui-ci est également disponible au sein de l'accueil de loisirs ou au secrétariat (15 avenue Kennedy) environ un mois avant le début de chaque période et distribué dans les écoles situées sur le quartier.

Pour plus de renseignements, il convient de vous adresser à l'équipe d'animation lors des jours d'ouverture.



## **3 - Le cadre réglementaire**

### **A) L'équipe d'animation et d'encadrement**

L'équipe est composée de deux animatrices permanentes (dont la directrice de l'accueil) référentes et responsables des enfants et du bon fonctionnement de l'ALSH, sous la responsabilité de :

- Monsieur Pierre VIGNERON, chef de service Cholet Animation Enfance de la Ville de Cholet.
- Madame Marion CLOCHARD, responsable adjoint chargée des accueils de proximité et des séjours.

Durant chaque période (mercredis et vacances), des animateurs qualifiés ou en stage BAFA viendront compléter l'équipe permanente.

- **Marion VITET** : Directrice de l'ALSH Jean Monnet (Licence Sciences Sociales Métiers de l'Animation, SST, SB).

Elle assurera les fonctions de direction :

- Administratives : elle a élaboré un projet pédagogique en y associant l'équipe. Elle veille à sa mise en œuvre, le fera évoluer en fournissant un bilan en fin de l'été à son organisateur. Elle est garante du projet, des règles d'hygiène, de la sécurité et du fonctionnement de l'accueil. Elle anime les réunions d'équipe, se dote d'outils d'évaluation pour assurer le suivi des animateurs.

- Relationnelles : elle est responsable de la sécurité physique et morale. Elle assure le rôle d'interlocutrice auprès des différents acteurs et partenaires : parents, organisateur, équipe d'animation, intervenants lors des rencontres, etc...

- D'animation : la directrice est une animatrice à part entière qui anime des activités et gère les temps de la vie quotidienne.

- **Anne MERLET** : Animatrice permanente (BAFA)

. **Les animateurs** : avec leur enthousiasme et leur bonne humeur, ils sont chargés de mettre en place des activités (préparation, réalisation, rangement et bilan) et d'assurer la sécurité des enfants tout en étant à l'écoute des besoins du groupe et de chacun. Ils gèrent tous les temps de la vie quotidienne, participent aux réunions et informent la directrice de tous les problèmes rencontrés. Toutes leurs fonctions techniques et pédagogiques se font en adéquation avec le projet pédagogique.

• **Les stagiaires BAFA :**

Les stagiaires : Présents durant certaines périodes de vacances scolaires, ils sont là pour apprendre et découvrir les fonctions d'animateur. Après une courte période d'observation et de bilans réguliers avec l'équipe et plus particulièrement la directrice, l'animateur stagiaire aura le même rôle que les animateurs diplômés.



## B) La sécurité avant tout !

" Chaque animateur a pour mission de faire de la sécurité morale, affective et physique de chaque enfant sa priorité "

- Les règles de sécurité et d'hygiène au quotidien

### Taux d'encadrement :

- Vacances scolaires : un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans  
pour 12 enfants de plus de 6 ans
- Mercredis : un animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans  
pour 14 enfants de plus de 6 ans

### Règles alimentaires :

Des plats témoins seront réalisés lors de chaque atelier cuisine et la prise de température du réfrigérateur sera tenue à jour. Le centre devra être maintenu en état de propreté : un agent d'entretien se chargera de cette mission chaque jour d'ouverture durant les vacances scolaires.

Lors des journées pique nique, l'organisateur se charge de gérer et prévoir les repas des enfants afin de maintenir la chaîne du froid (menus consultables sur site).

### Côté soins :

Une pharmacie et deux trousse de secours sont opérationnelles pour prévenir les petits bobos. Le cahier d'infirmier sera tenu à jour par les animateurs. En cas de maladie ou d'accident, les parents seront tenus informés par l'équipe d'animation. Une procédure est mise en place et consultable sur l'accueil de loisirs

Les fiches sanitaires et la pharmacie seront apportées à chaque déplacement dans un lieu sécurisé connu des animateurs.

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile auprès d'une compagnie.

### Les sorties :



Des sorties extérieures au centre et au quartier sont organisées tout au long de l'année. Par soucis de sécurité et d'organisation, l'équipe s'engage à respecter ces quelques points :

- Compter les enfants à chaque montée et descente du bus et lors des rassemblements.
  - Se munir des fiches sanitaires (ou copies), d'un téléphone, de la pharmacie, d'eau, de gobelets, du listing avec les numéros de téléphone et des numéros d'urgence.
  - Respecter les règles en vigueur lors des déplacements (gilets jaunes, positionnement des animateurs, etc...).
- Redonner les règles et les informations spécifiques à l'ensemble du groupe.
  - Une autorisation de sortie pour chaque sortie hors Cholet sera demandée aux familles.

### Les temps de baignade :

Les temps de baignade, qui ont lieu dans la piscine de la Cure, sur d'autres plans d'eau extérieurs, ou en piscines municipales sont effectués selon la législation en vigueur et sous la responsabilité du surveillant de baignade (SB), du BNSSA ou MNS :

- un SB pour la surveillance du groupe
  - un animateur dans l'eau pour 8 enfants de plus de 6 ans et pour 5 enfants de moins de 6 ans.
  - le SB rappelle les règles de sécurité aux animateurs et aux enfants.
  - la vérification de la part du SB que la baignade est possible sur les différents sites.
  - les animateurs sont force de proposition pour organiser des jeux aquatiques : une baignade bien animée permet d'éviter les débordements !
  - Les familles devront fournir le matériel nécessaire pour la baignade : maillot de bain, brassards, serviette.
- Les procédures d'évacuation

**Le fonctionnement en cas d'incendie** : Lorsque l'alarme sonne, les animateurs emmènent immédiatement les groupes d'enfants dans le calme vers l'extérieur par la cour ou la porte d'entrée en fonction de la provenance du feu. Un animateur est " guide file ", c'est-à-dire qu'il guide les enfants vers la sortie. Un second animateur est " serre file ". Il a pour rôle la vérification des locaux afin qu'aucun enfant ne soit oublié à l'intérieur et que les portes et fenêtres soient bien maintenues fermées. En cas d'incendie, cela évitera au feu de se propager trop vite.

Chaque animateur sort avec la liste des enfants qu'il garde sur lui jusqu'au soir et procède au comptage des enfants. Lorsque seuls les 2 animateurs d'une tranche d'âge sont présents, chacun connaît d'avance son rôle. Lorsque toute l'équipe est présente, Anne est " guide file " et Marion est le " serre-file ". Le multi-accueil se charge de passer l'appel aux secours et l'équipe tiendra informée les familles. Le point de rassemblement se situe sur la partie de verdure le long du centre sur la gauche, lieu de rassemblement commun avec le multi accueil " Les petits lutins " et la Maisonnée.

**Le fonctionnement en cas d'exercice « attentat »** : Lorsqu'il y a danger, un animateur sonne la corne de brume positionnée dans le bureau. Les animateurs montrent le signal visuel aux enfants et les emmènent dans le calme soit pour se confiner dans une salle, soit pour s'échapper vers l'extérieur par la cour ou la porte d'entrée en fonction de la provenance du danger. Les animateurs comptent les enfants via le listing et se chargent de verrouiller les portes et de maintenir le calme en cas de confinement jusqu'à ce que tout danger soit écarté. L'appel est passé dès que possible aux forces de l'ordre.

NB : Au minimum deux exercices de chaque type seront mis en place sur l'année afin de sensibiliser les enfants et les animateurs sur la marche à suivre.

● Plan Canicule

Chaque année, le risque de canicule existant, un plan est élaboré afin d'être prêt et organisé en cas de plan canicule activé :

- **Avant** :
  - Les animateurs sont formés aux signes avant coureurs et aux premiers secours en cas de déshydratation
  - Une " trousse canicule " est constituée( brumisateurs, bouteilles d'eau, aluminium, thermomètres...)
  - Les parents devront fournir casquette ainsi qu'une gourde ou bouteille d'eau chaque jour.
- **Pendant** :
  - Les exercices physiques et sportifs sont remplacés par des activités plus calmes et/ou jeux d'eau
  - Les espaces les plus frais sont utilisés pour les activités (salle bricolage et motricité), les volets seront fermés et les fenêtres exposées au soleil calfeutrées
  - Les consignes sont données aux enfants (ne pas courir, boire beaucoup, prévenir en cas de sensations liées à la déshydratation)
  - Les animateurs restent vigilants et s'assurent de l'hydratation des enfants tout en les invitant à mouiller leur corps (visages, mains, bras, jambes et ventre) tout au long de la journée.

## C) Les moyens d'évaluation

L'évaluation des moyens et méthodes mis en œuvre par l'équipe d'animation pour atteindre les objectifs fixés se fait régulièrement au cours de réunions et de bilans. L'analyse est basée sur les bilans des animateurs par rapport aux difficultés rencontrées dans l'organisation et le retour des enfants réalisé de manière régulière en fin de journée. Différents points sont abordés : l'adaptation des locaux, les différents partenaires, le rythme des enfants, la sécurité, l'échange sur les pratiques, l'évolution des enfants en terme d'autonomie et de comportement, les activités, les sorties, etc...Durant les vacances, des fiches bilans sont transmises aux animateurs afin de mettre par écrit leur évaluation suivant la ou les périodes concernées.

Dialoguer et discuter est essentiel pour le bon déroulement de l'accueil (réunions avant, après et durant les vacances, bilans chaque lundi soir durant l'été, échange d'informations et de conseils). Toute suggestion sera prise en compte. Les animateurs se doivent d'avoir un regard global sur le déroulement de la journée. La communication est particulièrement importante que ce soit pour des raisons de sécurité ou de cohésion de groupe.

L'investissement dans toutes les activités et la répartition des tâches (préparation des activités, rangement, prise de responsabilités, ...) sont des compétences primordiales pour les animateurs. Un planning hebdomadaire concernant la répartition des tâches sera élaboré par la directrice avec les animateurs afin de savoir qui fait quoi et à quel moment.

Il est important de laisser l'enfant s'exprimer sur son ressenti de la journée : « un tableau à humeur » est mis en place à cet effet. L'enfant placera son prénom sur l'humeur de son choix. Si nous trouvons des visages tristes ou des enfants mécontents, nous prendrons le temps de discuter avec l'enfant (en individuel) pour en connaître les raisons.

## 4 – Informations pratiques

- **La Ville de Cholet** est l'organisateur
- **Les parents** sont invités régulièrement aux temps forts de la structure ( si la situation sanitaire le permet). Des temps de dialogues avec les animateurs lors de l'arrivée et du départ sont mis en place afin de communiquer toutes les informations importantes concernant chaque enfant.
- **Le multi-accueil " Les petits Lutins "** est situé à côté de la maison de l'enfance et accueille les enfants jusqu'à 6 ans. Des animations peuvent être ponctuellement proposées afin de créer un lien entre les « grands » du multi accueil et les « petits » de la maison de l'enfance.
- **La maisonnée** se situe derrière la maison de l'enfance et fait partie du même bâtiment. C'est un lieu de vie pour personnes âgées. Des actions ponctuelles sont proposées afin de développer les liens intergénérationnels
- **Le centre social K'léïdoscope** : nous mettons en place des actions communes durant chaque période de vacances : " Le pass' K'léïdomaiz' ". Ces temps d'activités permettent de créer une passerelle entre les deux structures afin de familiariser les plus grands avec le centre social avant leur 11 ans.

### Contact :

\_Service Accueil – Mon Espace Famille : 02 72 77 24 26  
Cholet Animation Enfance : 02 72 77 24 00



### Modalités :

**Si votre enfant est malade ou ne peut venir, merci de prévenir au plus tôt  
la directrice du centre en appelant le 07.84.05.16.33. avant 9h00.**